

Atelier N°4

Animateurs: Delphine Evain, IA-IPR EPS

Synthèse des travaux : François Devaujany.

Thème : Le sport scolaire au service du développement des compétences.

L'atelier est ouvert par un tour de table visant à permettre à chacun d'exprimer les motifs de son engagement dans celui-ci, les points qu'il souhaiterait aborder et les réponses partagées qu'il souhaiterait obtenir face aux problèmes soulevés.

Un professeur pose le problème de la compatibilité des actions dans le calendrier scolaire, des contradictions possibles (vécues dans l'exemple cité) entre la participation à des compétitions et le suivi des leçons EPS (Cas d'une participation à un cross pénalisant l'élève lors d'une évaluation en badminton).

Un Principal de collège souhaite développer l'AS comme un outil de valorisation, d'acquisition de compétences transversales.

Un Principal de collège souhaite développer une réflexion autour des compétences sociales et civiques et fait état d'un décalage chez certains élèves de sections sportives dont l'état d'esprit et les actes ne collent pas aux valeurs de l'AS, aux comportements responsables qu'induisent le sport en général, les sections sportives en particulier. Ces élèves n'adoptent pas l'AS.

Un professeur souhaite développer une liaison, par l'intermédiaire du projet d'AS, entre le premier et le second degré. Il place son intention dans la volonté d'améliorer la réussite de l'élève.

Un autre professeur souhaite concevoir et mettre en œuvre un projet de district et un projet d'AS reliés aux compétences du socle. Il préconise une traduction, une structuration et une hiérarchisation des compétences rendant explicite la cohérence des projets.

Un autre professeur engage la réflexion autour du cahier de suivi des compétences, des acquisitions et de leur valorisation.

Un professeur exprime sa quête de légitimité au regard du coût engagé (réservation des salles, moyens horaires) et pose la question de la nature des critères de mesure de l'efficacité des dispositifs, de la lisibilité des actions, du gain pour les élèves. Il pose la question de l'évaluation qualitative des actions, de l'efficacité de la formation et des critères quantitatifs souvent réducteurs (Nombre de licenciés).

C'est l'occasion, pour Delphine Evain, de rappeler qu'il s'agit bien, effectivement, de relier, d'articuler, de faire mieux. De rendre plus intelligible et visible le travail réalisé, d'afficher la cohérence des actions dans une logique de projets articulés.

Ce tour de table révèle la profondeur de la question. Il s'agit d'identifier ce que l'AS peut apporter aux établissements, aux élèves. Cette synthèse des débats ne reflètera que partiellement, sans doute, la richesse des interventions.

Monsieur Viratel positionne l'UNSS comme une ressource, une aide aux mises en œuvre. Son expertise, la définition de ses différents rôles, le champ de ses compétences peuvent être mis au service des projets portés par les enseignants.

Il mentionne que l'expertise dans les APS, les valeurs du sport, l'autonomie, la citoyenneté sont autant d'enjeux essentiels qui doivent s'inscrire dans les problématiques des établissements, sur des temps identifiés et répondent à des besoins de formation fondamentaux.

Il précise que tous les publics sont concernés et rappelle que l'adaptation des actions à un contexte doit permettre la formation de tous (élèves ECLAIR, ULIS).

Le projet de district, à cet égard, est fondamental car il permet, outre la définition des objectifs, une distribution adaptée des moyens.

Une réflexion est ensuite menée sur la validation de compétences.

Delphine Evain nous rappelle qu'une compétence est acquise lorsqu'elle s'exprime dans un contexte différent de celui où elle a été construite.

Ainsi, l'AS peut être un espace où peuvent se mettre en œuvre des tâches complexes. Il s'agit de trouver des formes d'animations pour que s'opérationnalisent les actions qui développent les compétences. Communiquer sur un site, reprendre un règlement intérieur, organiser un événement sont, par exemple, une opportunité de former nos élèves. Par ailleurs, l'AS est aussi le lieu où s'exercent les compétences extérieures. Ainsi, en référence au discours de Monsieur le Recteur qui définit l'école comme un lieu où se croisent différents réseaux, l'AS offre une articulation vivante des activités et permet aux élèves d'investir complètement l'objet. Ceci participe à la cohérence de la formation.

La possibilité de pouvoir valider certaines compétences du socle dans ce contexte est évoquée.

S'invite dans le débat la notion de projet:

- La démarche de projet est rappelée. Il convient d'identifier la population, de repérer les compétences et ressources utiles à développer et de mettre en rapport des actions qui seront mesurées.
- Un professeur suggère de développer les communications entre cadres et professeurs pour faciliter les constats et définir les objectifs. Les chefs d'établissements apparaissent comme personnes ressources pour centraliser et synthétiser les informations.

Ici, nous évoquons la notion de réseaux, de bassins de formation, de communication, de mutualisation des informations entre les divers acteurs et donc de continuité des parcours. Peut-on imaginer des regroupements d'établissements autour de compétences à développer en cohérence? Delphine Evain invite les professeurs à aller à la rencontre des établissements de leur secteur de recrutement pour enrichir leurs connaissances des élèves et mieux connaître leur parcours, leurs acquis.

Monsieur Viratel rappelle que les projets de district permettent la mise en relation des projets et une identification collégiale des enjeux de l'AS. Les directives nationales, régionales et départementales ne sont pas des contraintes. Bien au contraire, les AS font remonter leurs projets en réunions de bassins et leurs besoins. La démarche est donc ascendante pour une meilleure efficacité. Ainsi, il est possible d'envisager une progression dans la construction des compétences. L'autonomie des établissements et la liberté pédagogique trouve ici un terrain d'expression.

Le district peut faire appel à projet. Exemple : le foot en salle comme moyen de faire progresser sur la citoyenneté, l'autonomie, la responsabilité. Nous observons la complémentarité des espaces de formation en écho aux programmes de la discipline.

Nous remarquons que le contexte éducatif qui fonctionne s'est inversé. Cette logique ascendante s'exprime dans la formation continue qui s'appuie sur les formations de proximité, le pilotage partagé des établissements, les logiques d'inspections qui mobilisent les équipes et moins le professeur, les pratiques pédagogiques et les protocoles d'évaluation.

Une conclusion provisoire nous invite à approfondir nos démarches de formalisation pour mieux articuler nos interventions. Monsieur le Recteur a mentionné la bonne tradition des enseignants d'EPS dans la formalisation des projets ; il s'agit bien de transposer cette culture dans la sphère de l'AS. Nous devons passer d'un élève acteur sportif à un élève acteur de son association sportive et transposer les méthodes de conceptualisation dans le champ de l'AS pour éclairer son aspect formatif.

Delphine Evain conclue nos débats.

- L'AS est un espace de formation aux supports variés qui peut se réfléchir en vue d'un effet.
- Il devient nécessaire d'entrer dans une démarche de formalisation de projets en prenant soin de caractériser les élèves et leurs besoins pour adopter une stratégie d'actions complémentaires, reliées et cohérentes.
- Il est nécessaire d'opérer des choix d'organisations pour opérationnaliser les intentions compatibles avec le milieu local dans lesquelles elles s'inscrivent.

Delphine Evain rappelle l'existence de la revue e-nov et du site académique comme ressource fonctionnelle.

L'assemblée se sépare à dix sept heures quarante cinq avec la conscience de la richesse de la rencontre mais aussi la frustration d'un temps d'échange trop vite écoulé.

Synthèse générale, synthèse des ateliers : François Devaujany